

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion  
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les  
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 04 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

**Le 11 juillet 2023 à 18h00**

**Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE**

**Préambule :**

- **16h00 à 18h00** : intervention de la SAP pour une présentation du rapport du délégataire pour l'exercice comptable 2021-2022, et des travaux en cours.

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 juin 2023.
- Relevé des décisions.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Convention entre le SIGP et le CDG73 pour la mission de référent déontologue « élus ».

## **DOMAINE SKIABLE**

2. Tarifs publics RM été 2023 : complément.
3. Convention de partenariat entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP, pour l'été 2023.
4. Rapport du délégataire SAP, pour l'exercice comptable 2021-2022.
5. Comité de suivi du Vanoise Express : désignation d'un remplaçant.

## **INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 6  
73211 AIME CEDEX

# POUVOIR

Je soussigné(e), ....., donne pouvoir à M ....., membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A ....., le .....

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

\*\*\*\*\*

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

## « Article 7 : Les membres »

*Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :*

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

*En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »*

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.